

✓ 10/9/21

BUHL

L'éveil au judo : une nouveauté à la MJC



Les séances de baby judo se déroulent le mardi de 17 h à 18 h, au Cercle à Buhl. DR

Les activités de la MJC de Buhl reprennent avec une nouveauté : l'éveil au judo ou baby judo, mis en place par Nadine Berchiat, animatrice de la section. Les entraînements ont lieu tous les mardis, de 17 h à 18 h pour les enfants de 3 à 6 ans, suivis à 18 h par les judokas de plus de 7 ans.

Les séances d'école de **cyclisme** (responsable Thierry Fischer) ont lieu tous les samedis, à 13 h 30, sur la place du marché.

Les séances de **tennis de table** (responsable Louis Aurez) se déroulent au dojo du Cercle les lundis et mercredis de 18 h à 20 h, pour les jeunes et de 20 h à 22 h, pour les adultes. Les **cours de piano et d'accordéon** sont donnés par Pascale Remtschek dans l'arrière-salle du Cercle tous les jeudis de 16 h 30 à 20 h. Les séances de **maquettes** (responsable Raphaël Jacob) se tiennent tous les vendredis, à 20 h dans leur salle (2^e étage du Cercle).

Les séances de **relaxation - bioénergie** (responsable Séraphine Rotolo, animateur Angelo Amatulli) se déroulent les jeudis, de 19 h à 20 h, dans la grande salle du Cercle.

Les adhérents se muniront de leur tapis personnel, les tapis collectifs de la MJC ne

pourront pas être mis à disposition en raison des conditions sanitaires.

Les séances de **tir à Parc**, ouvertes aux jeunes et aux adultes, se déroulent les mercredis, de 18 h à 20 h, au gymnase du collège du Hugstein, sous la responsabilité de Patrick Werner et Eric Bohn.

Les séances de **ciné-conférence** Altaïr Conférence, dénommées précédemment Connaissance du Monde, commenceront lundi 11 octobre, à 20 h 30, au Cercle avec la présentation du film *La Californie*, par Eric Courtade.

Le **pass sanitaire** est obligatoire pour tous les adultes dès la première séance, et pour les enfants de 12 à 17 ans à partir du 1^{er} octobre. Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés. Les familles ayant droit à l'allocation de rentrée scolaire peuvent bénéficier du pass-sport qui leur fait économiser 50 € sur la cotisation. Les enfants mineurs n'auront pas besoin d'un certificat médical pour les activités sportives, mais auront un questionnaire de santé à remplir.

EN SAVOIR PLUS Christophe Peter au 06 45 75 28 02 ou Maurice Emmenecker (directeur) au 06 33 36 85 82.